

**Réunion du**  
**25 mai 2021.**

Le 25 mai 2021, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune d'Amailloux, s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente, 108, Grande Rue, en raison de l'état d'urgence sanitaire, épidémie de COVID 19, et dans l'impossibilité de respecter les règles sanitaires en vigueur au sein du lieu habituel de réunion de l'assemblée délibérante, sous la présidence de Madame Nathalie BRESCIA Maire, pour la tenue de la session ordinaire à la suite de la convocation adressée par Madame le Maire le 17 mai 2021.

**Présents** : Mme Nathalie BRESCIA Maire – Mr. Patrick LIAUD 1<sup>er</sup> adjoint - Mme Delphine BOCHE 2<sup>ème</sup> adjointe- Mr. Mickaël BRACONNIER 3<sup>ème</sup> adjointe - Mme Sonia GARREAU 4<sup>ème</sup> adjointe - Mme Diana FAUCHER - Mr. Sébastien BRILLANCEAU - Mr. Jérôme SIMONNET –Mme Noëlle DUREISSEIX-DESIMPEL –Mr. Christian VEILLON – Mr. Nicolas BROSSARD - Mme Fabienne FAIVRE –

**Absents** : Mr. Jérôme MOTARD – Mr. Roland MOTARD - Mme Anne MÉNARD.

**Pouvoirs** : Mr Jérôme MOTARD a donné pouvoir à Mme Nathalie BRESCIA,  
Mr Roland MOTARD a donné pouvoir à Mr Patrick LIAUD,  
Mme Anne MENARD a donné pouvoir à Mme Delphine BOCHE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Mme Diana FAUCHER, Ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Prochaine réunion**

Elle est fixée le mardi 6 juillet 2021, à 20 heures 30, à la mairie.

**Approbation du procès-verbal du 24 avril 2021.**

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle a des remarques à exprimer sur le fond ou la forme du procès-verbal de la réunion du 24 avril 2021.

Aucun membre ayant manifesté un quelconque désaccord, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

*N° D 27 –25/05/2021*

**SERVICES PUBLICS**

**Remplacement de l'éclairage public :**  
**sentiers de la Futaie, allée et place de la Liberté, allée et place de la Futaie,**  
**Création de l'éclairage public :**  
**Rue de la Touche et Rue du Terrier.**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que l'éclairage public en place sur les sentiers de la Futaie et Allée et Place de la Liberté, Allée et Place de la Futaie est vieillissant, des infiltrations ont été constatées, ce qui entraîne régulièrement des dysfonctionnements. Il

convient donc de le renouveler.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de voiries et de sécurité routière rue de la touche et du lotissement communal du terrier, il sera procédé à la création de l'éclairage public.

Pour l'ensemble de ces travaux, une aide financière peut être demandée auprès du SIEDS, dans la limite de 4 dossiers par année civile, à hauteur de 70 % sur les fournitures uniquement.

Elle présente à l'assemblée les devis reçus de SEOLIS.

Lieux	Montant		Aide financière du SIEDS 70 % du montant HT des fournitures plafonné à 10 000 €
	HT	TTC	
Sentiers du village de la Futaie : déplacement et rajout de bornes vétustes avec système de détection	17 590,30 €	21 108,36 €	8 377,67 €
Allée et place de la Liberté Allée et place de la Futaie Dépose des bornes vétustes et des projecteurs et remplacement de 15 candélabres	25 229,64 €	30 275,67 €	8 593,83 €
Lotissement communal Le Terrier implantation avec système de détection	46 714,00 €	56 056,80 €	17 865,62 € Plafonné à 10 000 €
Rue de la Touche implantation avec système de détection	37 243,35 €	44 692,02 €	14 102,55 € Plafonné à 10 000 €

Pour les devis de la Rue de la Touche et du lotissement communal Le Terrier, le plafond des aides du SIEDS (10 000,00 €) est atteint. Afin de pouvoir bénéficier d'un maximum d'aides, il est possible de décomposer les travaux en 3 devis. Dans ce cas, un dossier devra être reporté en 2022, pour ne pas dépasser le quota de 4 dossiers par année civile.

### **Le conseil municipal**

*Après en avoir délibéré par 13 voix pour présenter 4 dossiers et 2 voix pour présenter 3 dossiers*

- **Approuve** le projet et les devis de renouvellement et de création de l'éclairage public aux lieux précisés ci-dessus,

- **Sollicite** auprès du SIEDS une aide financière à hauteur de 70 % du montant HT des fournitures tel que défini ci-dessus,

- **Dit** que les crédits nécessaires au paiement de la dépense sont inscrits au budget principal de l'année 2021

- **Autorise** Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjoint, à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

### Horaires de l'éclairage public

Dans un premier temps, une réflexion, sur les avantages et/ou les inconvénients, va être menée par la commission « cadre de vie », afin de savoir si la modification des horaires actuels sera pertinente ou non pour la commune.

### VOIRIE

#### Demande de subvention

Lors de la réunion du 13 avril 2021, il a été décidé de demander une subvention au titre du CAP relance 2021 dans le cadre des travaux d'aménagement de parkings en face le garage et devant le laboratoire de la supérette. Après renseignements pris auprès du Conseil Départemental, ces travaux n'entrent pas dans le dispositif du CAP relance 2021. Ainsi, aucun dossier ne sera déposé.

*N° D 28 –25/05/2021*

### INSTALLATIONS CLASSÉES

#### Avis du conseil municipal dans le cadre d'une consultation du public au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement sur la demande, présentée par la SARL Parc Éolien de Boussais, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien, sur la commune de Boussais

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'elle est saisie d'une demande d'avis par la Préfecture des Deux-Sèvres concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL PARC ÉOLIEN DE BOUSSAIS, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant quatre éoliennes, sur la commune de Boussais.

Ce projet est soumis à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement et fait l'objet d'une procédure susceptible d'aboutir à une autorisation assortie de prescriptions ou à un refus.

L'enquête publique est ouverte du 23 avril 2021 au 27 mai 2021 inclus, soit 35 jours consécutifs.

Le conseil municipal est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête. Cet avis ne pourra être pris en considération que s'il est exprimé au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Considérant que la commune est concernée par le rayon d'affichage (6 Km) fixé dans la nomenclature des installations classées pour la rubrique dont l'installation relève.

#### **Le conseil municipal**

*Après en avoir délibéré par 1 voix pour 9 voix contre et 5 abstentions*

- **Émet un avis défavorable** à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SARL PARC ÉOLIEN DE BOUSSAIS, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comportant quatre éoliennes, sur la commune de Boussais.

### **Informations diverses**

#### **Calendrier des travaux d'aménagement de la Rue de la Touche**

- 4 juin 2021 à 12 heures : date et heure limite pour la remise des offres suite à la consultation des entreprises,
  - 11 juin 2021 : analyse des offres,
  - 16 juin 2021 : rencontre des 4 entreprises les mieux placées,
  - 22 juin 2021 : réunion de l'équipe municipale pour présentation des entreprises les plus intéressantes,
  - Vers le 19 juillet 2021 : première réunion de chantier.
- Une demande d'effacement de réseaux, au carrefour de la Rue de la Touche et du la Rue du Haut Château a été adressée à GEREDIS.

### **Bar restaurant**

L'ouverture est prévue le 9 juin 2021. Un flyer relayant cette information sera déposé avec la gazette n° 9 dans chaque boîte aux lettres.

#### **Chantier conduite d'eau potable à Puyravault**

Le SEVT, gestionnaire de l'eau potable sur la commune, procédera au changement de la conduite d'eau potable de L'Indicateur à la Rue du Moulin. Ce chantier se fera en deux phases : **La première phase** : de l'Indicateur à l'arrêt bus, travaux du 14 juin 2021 au 30 juillet 2021 et du 23 août 2021 au 10 septembre 2021.

**La deuxième phase** : de l'arrêt bus jusqu'après Les Sauzes, travaux du 30 août 2021 au 24 septembre 2021.

Un poteau incendie sera changé.

La collecte des ordures ménagères ne pourra se faire pendant la deuxième phase des travaux, rue du Moulin, chemin des Sauzes. Un point de collecte sera installé au Rocher près du bâtiment du téléphone.

### **Assainissement collectif**

La Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine, gestionnaire de l'assainissement collectif, va établir un schéma directeur de l'assainissement collectif, conformément à la réglementation en vigueur. Une campagne de contrôle de tous les branchements existants sera menée. Les premiers contrôles se feront : Rue du Stade, Rue de l'Étang, Allée Florion, Rue des Acacias, Grande Rue de l'École au Rocher.

A l'instar du contrôle de l'assainissement non collectif, Madame le Maire propose au conseil municipal qu'un accompagnement communal soit fait, notamment en remboursant du prix de la visite. Il est demandé aux membres du conseil municipal d'y réfléchir.

#### **Rénovation énergétique des logements communaux**

Les logements communaux situés 7, 9, 11, 6, 8, 17 et 19 rue de Gâtine ont été proposés pour le programme de rénovation énergétique, piloté par la Pays de Gâtine. Les propositions de travaux concernant ces logements portent essentiellement sur :

- l'isolation des combles
- le changement des menuiseries extérieures,

- l'installation d'un équipement de chauffage et de production d'eau chaude performant et adaptée,
- l'installation d'un équipement de régulation du chauffage,
- le changement de la VMC,
- le système d'éclairage à Led.

Une réunion avec les différents partenaires, les élus et les techniciens aura lieu jeudi 27 mai 2021, de 16 h à 18 h, dans les locaux du Pays de Gâtine.

### Élections Départementales

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que des candidats, dans le cadre d'une balade buco politique à vélo, seront de passage à Amailloux le samedi 5 juin 2021.

Délibérations n° 27 à 28.

Toutes les matières à soumettre à la délibération étant épuisées, le procès-verbal est alors clos les jour, mois, an que dessus.

La séance a été levée à 22 heures 30

Au registre sont les signatures.

Mme. BRESCIA  
Nathalie

M. LIAUD  
Patrick

Mme BOCHE  
Delphine

M. BRACONNIER  
Mickaël

Mme. GARREAU  
Sonia

M. BRILLANCEAU  
Sébastien

Mme FAUCHER  
Diana

M. BROSSARD  
Nicolas

Mme DUREISSEIX  
DESIMPEL  
Noëlle

Mme FAIVRE  
Fabienne

Mme MÉNARD  
Anne  
Pouvoir à  
Mme D BOCHE

M. MOTARD  
Jérôme  
Pouvoir à  
Mme N BRESCIA

M. MOTARD  
Roland  
Pouvoir à  
Mr Patrick LIAUD

M. SIMONNET  
Jérôme

M. VEILLON  
Christian